



François Patriat et Philippe A. Martin, coprésidents de l'ANEV : «Défendre le vin au-delà de tous clivages politiques»

L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du vin (ANEV) a annoncé le 28/01 l'élection de François Patriat à la coprésidence de l'association. Mr. Patriat, président de la région Bourgogne et sénateur de Côte d'or, partagera la coprésidence avec Philippe Armand Martin, député de la Marne et coprésident de l'association depuis 2005. Investi depuis de nombreuses années dans l'association et auprès des viticulteurs dans sa région, François Patriat aura à cœur de continuer avec Philippe A. Martin l'action entreprise par l'ancien coprésident Roland Courteau.

Lors d'un évènement à l'Assemblée Nationale rassemblant des élus de territoire viticole, des décideurs du monde vitivinicole et des journalistes, les deux coprésidents se sont félicités de cette nouvelle étape dans l'histoire de l'association. « Nous allons porter haut et fort les voix des collectivités viticoles, comme nous l'avons fait lors de la mobilisation contre la libéralisation des droits de plantation », ont déclaré Philippe A. Martin et François Patriat. « Le dynamisme de la vigne et du vin se trouve dans les terroirs de France. L'ANEV a toujours joué ce rôle de porte-parole des territoires viticoles au niveau national. Avec cette nouvelle coprésidence, elle continuera de le faire au delà de tous clivages politiques et géographiques ».

Parmi les sujets à venir, l'ANEV sera particulièrement vigilante lors des discussions du prochain projet de loi de santé publique, à partir du mois de mai. L'association craint notamment de voir revenir des propositions de restriction de la communication du vin sur internet et les réseaux sociaux alors que cette possibilité est prévue par la loi « Hôpital / Patient / Santé / Territoire » (HPST) de 2009. « Comment une commune viticole pourrait-elle développer son offre oenotouristique si elle ne peut pas valoriser son terroir et ses produits sur internet ? » s'interrogent les deux coprésidents. « Les PME viticoles sont très souvent le cœur de l'activité économique des communes viticoles. Si elles veulent rester compétitives, elles doivent bénéficier des mêmes armes que leurs concurrents ! » rajoutent-ils. En 2014, l'ANEV souhaite également lancer un grand débat sur l'installation des viticulteurs et organiser plusieurs évènements en région à destination des élus de communes viticoles.

Contact presse :

Jean-Benoît Kremer : +33 (0)1 42 61 21 25